ACCUEIL DE LOISIRS
RÉSERVATIONS
DES VACANCES D'ÉTÉ 2018
DU 6 AU 30 AOÛT 2018

1 FEUILLE PAR FAMILLE - A DÉPOSER EN MAIRIE

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL : ……

☎ fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **☎ portable :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **☎ travail :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Cochez les réservations pour chaque enfant

NOM : ……
PRÉNOM : ……
DATE DE NAISSANCE : ……

AOÛT	Journée
LUNDI 6	
MARDI 7	
MERCREDI 8	
JEUDI 9	
VENDREDI 10	
LUNDI 13	
MARDI 14	
JEUDI 16	
VENDREDI 17	
LUNDI 20	
MARDI 21	
MERCREDI 22	
JEUDI 23	
VENDREDI 24	
LUNDI 27	
MARDI 28	
MERCREDI 29	
JEUDI 30	
TOTAL	

NOM : ……
PRÉNOM : ……
DATE DE NAISSANCE : ……

AOÛT	Journée
LUNDI 6	
MARDI 7	
MERCREDI 8	
JEUDI 9	
VENDREDI 10	
LUNDI 13	
MARDI 14	
JEUDI 16	
VENDREDI 17	
LUNDI 20	
MARDI 21	
MERCREDI 22	
JEUDI 23	
VENDREDI 24	
LUNDI 27	
MARDI 28	
MERCREDI 29	
JEUDI 30	
TOTAL	

NOM : ……
PRÉNOM : ……
DATE DE NAISSANCE : ……

AOÛT	Journée
LUNDI 6	
MARDI 7	
MERCREDI 8	
JEUDI 9	
VENDREDI 10	
LUNDI 13	
MARDI 14	
JEUDI 16	
VENDREDI 17	
LUNDI 20	
MARDI 21	
MERCREDI 22	
JEUDI 23	
VENDREDI 24	
LUNDI 27	
MARDI 28	
MERCREDI 29	
JEUDI 30	
TOTAL	

Dernier jour de l'ALSH : le jeudi 30 août 2018

Le programme des activités est présenté sur la plaquette des vacances et disponible sur le site internet de la commune : www.nort –sur-erdre.fr

Rappel :
Le service scolaire de la mairie facture en fin de mois les prestations correspondant aux réservations. Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant ou les absences signalées 8 jours à l'avance ne seront pas facturées.
Les chèques vacances, les chèques sport-loisirs et les chèques CESU sont à remettre en mairie avant la période de fréquentation. Leur montant sera déduit sur la facture.
Rappel de l'amplitude d'accueil : **matin 8h - soir 18h30**.

Je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement.

Date : …….. Signature :

Contacts :* ACCUEIL *DE LOISIRS : 02 40 72 14 78 / SERVICE ENFANCE JEUNESSE : 02 51 12 01 44
alsh-aps@nort-sur-erdre.fr / enfance.jeunesse@nort-sur-erdre.fr